



1. Toute location est nominative et ne peut être cédée sans l'accord écrit du gestionnaire du terrain de Camping.
2. Toute réservation doit être accompagnée du premier versement représentant les arrhes (30% du montant total du séjour). Un reçu ou une facture du même montant vous sera adressé confirmant votre réservation. Tout paiement vaut acceptation du présent règlement intérieur.
3. Le solde sera versé en début du séjour, faute de quoi la location pourra être considérée comme annulée par le client et le gestionnaire. Aucune réduction ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.
4. A défaut de message écrit du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le bon de séjour et ne donnera lieu à aucun remboursement.
5. Oreillers et couettes sont fournis. Le linge de lit n'est pas fourni mais il sera possible de les louer à l'accueil sur demande à l'avance.
6. Le nettoyage complet du mobile home devra être effectué par le client au moment de la restitution des clés le jour du départ. A défaut, une somme de 30 € sera ajoutée au montant global du séjour. Ce montant est conclu pour un forfait ménage de deux heures de travail, au-delà chaque heure de ménage supplémentaire sera facturée 20 €.
7. Un dépôt de garantie de 150 € (120 € locatif et 30 € ménage) sera versé par le client le jour de son arrivée. Celui-ci lui sera restitué qu'après inventaire effectué le jour du départ du client. A défaut de conformité de l'inventaire à l'état primitif des lieux, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Dans le cas d'une détérioration importante (structure extérieure ou intérieure) dont le montant pourrait être supérieur au dépôt de garantie (120 €), une expertise sera effectuée dans les meilleurs délais afin de déterminer le montant des réparations à effectuer.
8. Vous devez également respecter le règlement intérieur du camping. Ce règlement est disponible à l'accueil et affiché à l'entrée du camping.

Dernière mise à jour le 14/07/2022

